

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

❧❧❧

#### **Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Francis MARQUES,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET.

#### **Délégations de vote :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Francis MARQUES.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

❧❧❧

#### **22 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE « SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE »**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que, par délibération en date du 29 juin 2016, votre assemblée a autorisé la réalisation d'un Schéma Directeur Eau Potable mutualisé par le biais d'un groupement de commandes (la Régie de l'Eau assurant la coordination de l'opération).

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, trois bureaux d'études ont remis une proposition (S.C.E., H.E.A, 2.A.E / SAUR).

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 août 2016 a proposé d'attribuer le marché au bureau d'études SCE (Bassussarry) pour un montant total HT de 233 543 € (offre répondant au mieux aux critères de sélection définis dans les pièces du marché : 50 % prix / 50 % note méthodologique).

Pour mémoire, cette opération fait l'objet d'un cofinancement Agence de l'Eau Adour Garonne / Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques à hauteur de 80 %.

Il convient donc de retenir la clef de répartition financière suivante, telle que définie dans la « Convention constitutive de groupement de commandes » - Délibération du 29 juin 2016.

PARTIES PRENANTES	TAUX	MONTANT
ADOUR GARONNE	70.00 %	163 480.10 €
DEPARTEMENT	10.00 %	23 354.30 €
COMMUNES ASSOCIEES		
Bidos	0.76 %	1 774.90 €
Eysus	0.92 %	2 148.60 €
Goés	0.51 %	1 191.10 €
Précilhon	0.34 %	794.00 €
AEP ELV	3.08 %	7 193.10 €
AEP DU VERT	3.03 %	7 076.40 €
<b>COMMUNE D'OLORON</b>	<b>11.36 %</b>	<b>26 530.50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100.00 %</b>	<b>233 543.00 €</b>

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** au Bureau d'Etudes SCE de Bassussarry le marché de prestation intellectuelle « Schéma Directeur Eau Potable »

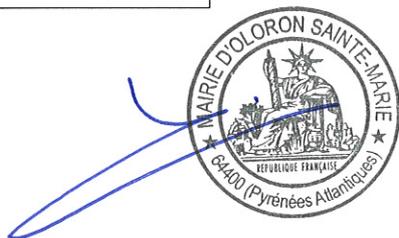
- **APPROUVE** la clé de répartition financière,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2016.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 05/ 10/ 2016



Hervé LUCBÉREILH

